

Délibération

**Mise à jour du Règlement intérieur du CFA Commerce de Saintes,  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2020**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, consultée à distance, du lundi 27 juillet 2020, à partir de 9h00, jusqu'au jeudi 30 juillet 2020, jusqu'à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu le projet de Règlement Intérieur du CFA Commerce de Saintes modifié,

Vu l'avis favorable du Conseil de Perfectionnement du CFA Commerce de Saintes, réuni le 29 juin 2020, sur ce projet

**Décide :**

D'adopter le Règlement Intérieur du CFA Commerce de Saintes modifié qui sera donc applicable dès la rentrée 2020.

---

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,  
consultée à distance du 27 juillet 2020, à partir de 9h00, jusqu'au 30 juillet 2020, à 11h00

Nombre de votants (= quorum)	22
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président